

BGer 6F_24/2022 vom 9. November 2022

Bundesgericht, 2022-11-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_24_2022

FR: TF 6F_24/2022 du 9 novembre 2022

IT: TF 6F_24/2022 del 9 novembre 2022

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

6F_24/2022

Ordonnance du 9 novembre 2022

Cour de droit pénal

Composition

Mme la Juge fédérale

Jacquemoud-Rossari, Présidente.

Greffière : Mme Klinke.

Participants à la procédure

A. _____,

requérant,

contre

Service des contraventions du canton de Genève, chemin de la Gravière 5, 1227 Les Acacias,

intimé,

Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, case postale 3108, 1211 Genève 3.

Objet

Retrait, demande de révision de l'arrêt du Tribunal fédéral suisse, du 23 mai 2022 (6B_461/2022),

Considérant en fait et en droit :

Par courrier du 19 septembre 2022 au Tribunal fédéral, A. _____ a déclaré "clure le dossier" en cause. Ce dernier a été invité à confirmer par écrit son intention de retirer la demande de révision formée dans la procédure 6F_24/2022, étant informé que, le cas échéant, celle-ci serait rayée du rôle. Par pli du 29 octobre 2022, A. _____ a indiqué, sur une copie du courrier du Tribunal fédéral précité, ne pouvoir que "clure le dossier". Il sied

dès lors de prendre acte du retrait de la demande de révision et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais (cf. art. 66 al. 2 LTF).

Par ces motifs, la Présidente ordonne :

1.

Il est pris acte du retrait de la demande de révision et l'affaire 6F_24/2022 est rayée du rôle.

2.

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours.

Lausanne, le 9 novembre 2022

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

La Présidente : Jacquemoud-Rossari

La Greffière : Klinke

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.